

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21/09/2026

Nombres de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Absent(s) : 1
- Ayant donné procuration : 0
- Votants : 9

Date de la Convocation: 14/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Bihy, sous la présidence d'Olivier Mérot, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

MÉROT Olivier - Maire
TESSON Éric - 1er adjoint
GRANGIENS Valérie - 2ème adjointe
LE ROY Jean-Pierre - 3ème adjoint
HENRY Claudine

LE HÉGARAT Yvon
PENNORS Dominique
GUÉNÉGOU Catharina
BERTHOUD Jérôme

Absents excusés : COSSON Nathalie

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de dix membres.

Secrétaire de séance : Jérôme BERTHOUD

DCM N°37 - 21/09/2026 : Logements communaux - examen devis portail

Exposé des motifs

La commune a sollicité des devis auprès de prestataires pour la réalisation d'un portail métallique pour les logements communaux récemment acquis. 2 propositions ont été reçues :

- Société SALAMANDRE : 4432.05 € HT soit 5 318.46 € TTC;
- Société LA PETITE ENCLUME : 4009.70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la société La Petite Enclume pour un montant de 4009.70 € TTC;
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 022-212202766-20260921-DEL_37_21092026-DE

Pour extrait conforme au registre des
délibérations.

Le secrétaire de séance

Jérôme Berthoud



Le Maire,

Olivier Mérot

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr